



Réf. Farde e-Assemblées : 2388989

N° OJ : 3

Projet d'Arrêté - Conseil du 15/03/2021

**Objet :** Modification subside article 21/15001/33201.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Vu la liste des transferts 2021 reprenant les subsides nominatifs, votée par le Conseil communal en sa séance du 8 février 2021;

Considérant qu'il y a lieu de modifier le bénéficiaire de ce subside nominatif étant donné qu'une erreur a été commise dans la retranscription de la liste des transferts ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : Modifier le bénéficiaire du subside nominatif de 3.867,00 EUR avec comme objet "Cotisation de membre" à l'article 21/15001/33201. Le subside est accordé à l'association Global Parliament of Mayors. Etant donné que le nom de l'association de fait Union des Capitales de l'Union européenne - Vereniging van de Hoofdsteden van de Europese Gemeenschap a été repris à tort.

Annexes :